



## ● LE MOT DU PRÉSIDENT

Une émission de télévision "Cash investigation" a fait état de graves dysfonctionnements dans la gestion des sacs jaunes de tri sélectif en région parisienne.

A l'heure où nous obtenons d'excellents résultats dans le domaine des déchets avec la plus faible quantité d'ordures ménagères par habitant du département (139kg en 2020 contre une moyenne départementale supérieure à 210kg), je ne voudrais pas que ce reportage remette en cause tous les efforts qu'ensemble nous avons réalisés.

NON, vos sacs de tri ne sont pas mélangés aux ordures ménagères et incinérés au SYVALOM à la Veuve.

OUI, au Centre de tri du SYVALOM à la Veuve, vos sacs jaunes sont triés sur une chaîne automatique contrôlée par des agents formés à ce travail.

OUI, les papiers, cartons, métaux, plastiques... sont mis en balles et vendus à des entreprises qui les recyclent (la destination finale de ces produits vous est indiquée dans le précédent Echo du SYMSEM).

OUI, les recettes du tri de vos sacs jaunes sont reversées au SYMSEM et viennent diminuer la facture du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers (20€ par habitant).

OUI, vos apports en déchèterie triés dans un nombre de plus en plus important de bennes spécialisées sont en quasi-totalité recyclés (ne le sont pas encore aujourd'hui la laine de verre, le plâtre).

Continuons ensemble à trier nos déchets, bientôt de nouvelles consignes de tri seront obligatoires, ensemble nous les respecterons pour la sauvegarde de notre environnement.

*René Schuller*

## Le réemploi

### ● RÉEMPLOI À LA DÉCHÈTERIE DE POGNY ET DE THIÉBLEMONT-FARÉMONT

Aujourd'hui, l'association Récup'R, déjà présente dans les déchèteries de Courtisols et Pargny-sur-Saulx depuis le début de l'année, est également présente à la **déchèterie de Pogny tous les vendredis en semaine impaire, de 15h00 à 17h00, et à celle de Thiéblemont-Farémont tous les vendredis en semaine paire, de 15h00 à 17h00 également.**

Comme pour les autres déchèteries, vous pourrez y déposer vos meubles, produits de décoration, bibelots, vaisselle, livres, jouets... en bon état. Ce dispositif permet de donner une seconde vie aux objets réutilisables, et de réduire les tonnages en déchèterie. Les objets récupérés sont vendus par la ressourcerie Récup'R à Dizy pour réutilisation.



# Le devenir des déchets

## ● LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS DANS NOS DÉCHÈTERIES

Il existe différents types de traitement des déchets récupérés par nos prestataires :

- ⇒ La valorisation énergétique : elle consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité ;
- ⇒ La valorisation matière : elle est un mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage. Elle est majoritairement utilisée sur notre collectivité pour donner une seconde vie à nos déchets ;
- ⇒ Le réemploi : il s'agit d'une opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.



BOIS



Broyage Nord Est à  
Livry-Louvercy (51)

Valorisation matière  
Valorisation énergétique



Bois aggloméré



DEEE



Écologic par Véolia à  
Beine-Nauroy (51)

Valorisation matière  
Valorisation énergétique



Quelques exemples:

Canettes, pare-chocs, tuyaux, pièces auto...



DÉCHETS VERTS



Broyage Nord Est à Livry-Louvercy (51)  
Suez à Vouillers (51)

Valorisation matière



Paillage & compost



DÉCHETS  
ENCOMBRANTS



Unité de Valorisation du SYVALOM  
à La Veuve (51)

Valorisation énergétique



Incinérés pour ensuite produire de l'énergie



DÉBLAIS / GRAVATS



Broyage Nord Est à Livry-Louvercy (51)  
Suez à Huiron (51)  
Paul Calin à Saint-Dizier (52)

Valorisation matière



Sous-couche routière



MÉTAUX



Bruhat à Vitry-le-François (51)

Valorisation matière



Quelques exemples:

Vélos, pièces auto, mobiliers...



MOBILIER



Éco-Mobilier par Véolia à  
Beine-Nauroy (51) et Saint-Dizier (52)

Valorisation matière



Quelques exemples:

Panneaux de particules, isolants...

# La Redevance Incitative

## ● GRILLE TARIFAIRE 2022

### REDEVANCE INCITATIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES



La grille tarifaire est votée par les élus du Comité Syndical chaque année.

Modification de la grille tarifaire, pourquoi ? Le Centre de traitement des ordures ménagères et des sacs jaunes subit une augmentation de 3%, ainsi qu'une augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes, mise en place pour favoriser la valorisation des déchets plutôt que certains modes de traitement polluants) passant de 6€ en 2019 à 12€ en 2022 par chaque tonne incinérée d'ordures ménagères et d'encombrants, impactant nos tarifs.

Particuliers : Habitats individuels et collectifs					
Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Part fixe	Prix de la levée supplémentaire du bac de la 19 <sup>e</sup> à la 26 <sup>e</sup> .	Prix de la levée supplémentaire du bac à partir de la 27 <sup>e</sup> .	Prix du passage supplémentaire en déchèterie à partir du 19 <sup>e</sup> passage.
1 pers.	120 litres	105,00€	2,40€	6,00€	4,00€
2 pers.	120 litres	157,00€	2,40€	6,00€	4,00€
3 à 4 pers.	180 litres	220,00€	3,60€	10,00€	4,00€
5 pers. et plus	240 litres	283,00€	4,80€	14,00€	4,00€
Collectifs	660 litres	525,00€	13,20€	30,00€	4,00€

Pour les autres cas (professionnels, collectivités...) plus d'informations sur notre site internet [www.symsem.fr](http://www.symsem.fr) ou au 03 26 70 19 28

## ● PAIEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

 Lors du règlement de votre Redevance Incitative, il est nécessaire de bien indiquer :

⇒ Le numéro du titre correspondant

⇒ Le nom du redevable si celui-ci est différent de celui du virement ou du chèque.

Si le règlement est fait par chèque, pensez à joindre le talon de paiement détachable.

Si vous souhaitez un échelonnement de paiement de votre facture, une demande à la Trésorerie doit être obligatoirement faite par courrier.

Pour information, vous recevrez la facture du 2<sup>ème</sup> semestre 2021 au mois de janvier ou février 2022, puis la facture du 1<sup>er</sup> semestre 2022 au mois de juillet ou août 2022.



## CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement de situation doit être signalé :

⇒ Augmentation ou diminution du nombre de personnes dans le foyer (naissance, mariage, séparation...)

⇒ Déménagement, emménagement.

Pour cela, veuillez appeler :

 **N°Vert** 0 800 710 677

APPEL GRATUIT

# Collecte de pneumatiques



## ● COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE PNEUS, DU 14 AU 26 FÉVRIER 2022, DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Lors de cette opération, les habitants du SYMSEM pourront venir déposer leurs pneus usagés aux horaires habituels d'ouverture des déchèteries.

Nous vous rappelons que le dépôt de pneus en dehors de ces opérations n'est pas autorisé en déchèterie.

**À titre indicatif, les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre les pneus usagés, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage.**

### LES CONDITIONS DE COLLECTE :

- ⇒ Les pneus doivent être obligatoirement non jantés
- ⇒ Types de pneus autorisés : véhicules légers, pneus de 4x4, pneus de motos
- ⇒ Le dépôt est limité à 4 pneus par foyer
- ⇒ La présentation de la carte d'accès aux déchèteries est obligatoire.

# Opération compost & broyat

## ● OPÉRATION COMPOSTAGE ET BROYAGE



Dans le cadre de l'édition 2022 de « Tous au compost ! », le SYMSEM organise une distribution gratuite de compost et de broyat dans les déchèteries de Pogy, Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Thiéblemont-Farémont et Sainte-Menehould, du 26 mars au 10 avril 2022, **dans la limite des stocks disponibles.**

Pour en bénéficier, il est nécessaire de venir avec :

- ⇒ La carte d'accès aux déchèteries (1 seule fois pour toute l'opération et uniquement pour les particuliers)
- ⇒ Des contenants et outils (caisse, sac, pelle...) pour récupérer le compost et le broyat.



# Tri des déchets

**⚠ Une publicité diffusée par CITÉO indique que tous les emballages se recyclent. Cependant, sur notre territoire ce n'est pas encore possible, en l'absence de filières de valorisation (ex : pots de yaourt et barquettes en polystyrène sont encore à déposer dans la poubelle des ordures ménagères).**